

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE DU PERSONNEL NE REALISANT PAS D'OPERATION D'ORDRE ELECTRIQUE H0(V) B0 CHARGE DE CHANTIER

OBJECTIF(S)	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des opérations d'ordre non électriques dans des zones à risque spécifique électrique en respectant les prescriptions de sécurité, - Se voir encadrer du personnel effectuant des opérations non électrique 	<p>Personnel amené à effectuer des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risque électrique et qui encadrent du personnel H0B0</p>	<p>Pas de contre indication médicale</p>
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 12 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE	PRATIQUE	
<p>Présentation de la procédure d'habilitation selon la NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension.</p> <p>1. Notions élémentaires d'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers des exemples concrets, - évaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique, - exemples d'accidents, - classement des installations, - travaux non électriques en BT, - travaux non électriques en HT. <p>2. Comment travailler en sécurité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - le principe de l'habilitation et les limites de l'habilitation - les symboles de l'habilitation - reconnaître les acteurs des travaux non électriques - distances de sécurité (zones d'environnements) et les domaines de tension - autorisation de travaux, - lecture de la signalisation, - consignation / rôle des différents intervenants, - matériel de sécurité électrique - outils électriques portatifs à main - outillage non spécifique aux électriciens, <p>3. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique</p> <p>4. Responsabilité civil et pénal (encadrement des exécutants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application pratique dans l'établissement du stagiaire si possible. (distances et zones d'environnements) - Présentation des équipements électriques : <ul style="list-style-type: none"> • installations BT/HT - Revue des dangers inhérents à ces différents équipements. - Mise en place des moyens de prévention pour chaque intervenant. - Mise en application des EPI et EPC 	
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
11 heures (1.5 jour)	- En entreprise - En centre	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants,) et de support stagiaire. Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation équipée et adaptée.</p>		
VALIDATION DES ACQUIS		
<p>À l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.</p>		

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire